

Réponse aux questions de Diane Henri,

1a) \$1500 plus taxes pour 3 ou 4 ans. Seulement 3 ans pour ceux/celles qui feront le paiement unique.

1b) En fonction du régime de contributions en capital qui débutera en 2023, le dénominateur actuel est 370. En raison de la contribution en capital annuelle de \$2000 plus taxes, le club dégagera un surplus dans le fonds de capital au-delà de besoins de dépenses en immobilisations. Ce surplus aidera aussi à bâtir nos épargnes avant et durant les travaux engendrés par le Projet. Comme je l'ai souligné samedi durant ma présentation, notre modèle indique que le prêt de construction atteindra \$7 million en fin 2026. Cependant, nous avons jugé d'utiliser \$7.5 million afin de calculer les paiements mensuels, par prudence. Ainsi, si les estimés de coûts et le taux d'intérêt de 6.5% s'avèrent justes, les paiements annuels pour les membres qui n'optent pas pour le paiement unique seraient alors 5-10% plus bas. Ce serait une surprise agréable plutôt que le contraire.

2. Nous avons utilisé le Scotiabank mortgage calculator avec un taux de 6.5% ou 7.5%, amorti sur 20 ans, pour un capital de \$7.5 million. Les paiements ainsi obtenus furent ensuite annualisés puis divisés par 370, 333 ou 296, selon l'hypothèse d'attrition.